FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon la Gazette du Canada, Partie II, Règlement sur les produits dangereux

1. Identification

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **HYPERDRILL™ AF 207 RD**

Type de produit : Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Agent de procédé pour applications industrielles.

Utilisations déconseillées : Aucun(e).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : SNF CANADA LTD.
4 Director Court, Suite 101
Vaughan, Ontario L4L 3Z5
Canada

Téléphone : 416-486-7853

Télécopie : 905-856-6887

Adresse e-mail: sds@snf.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence (24h/24) : CANUTEC: 1-613-996-6666

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément à la partie 2 du Règlement sur les produits dangereux :

Non classé.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément à la partie 3 du Règlement sur les produits dangereux :

Pictogramme(s) de danger : Aucun(e).

Mention d'avertissement : Aucun(e).

Mentions de danger: Aucun(e).

Conseils de prudence : Aucun(e).

2.3. Autres dangers

Les poudres humides et les solutions peuvent occasionner des conditions extrêmement glissantes.

3. Composition/information sur les ingrédients

3.1. Substances
Non applicable, ce produit est un mélange.

3.2. Mélanges

Composants dangereux
Ne contient pas de substances dangereuses à signaler.

4. Premiers soins

4.1. Description des premiers secours

Inhalation :
Amener la victime à l'air libre. Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.

Contact avec la peau :
Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Contact avec les yeux :
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. En cas d'irritation persistante des yeux, consulter un médecin.

Ingestion :
Se rincer la bouche à l'eau. Ne PAS faire vomir. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

La poudre peut provoquer une irritation locale dans les plis de la peau ou sous des vêtements serrés. Irritation modérée des yeux en raison des effets que tous les produits particulaires ont sur les conjonctives.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun raisonnablement prévisible.

Autres informations :
Les poudres humides et les solutions peuvent occasionner des conditions extrêmement glissantes.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:
Eau. Eau pulvérisée. Mousse. Bioxyde de carbone (CO2). Poudre sèche.
Attention ! Les poudres humides et les solutions peuvent occasionner des conditions extrêmement glissantes.

Moyens d'extinction inappropriés :
Aucun à notre connaissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux:
La décomposition thermique peut provoquer le dégagement de : oxydes d'azote (NOx), oxydes de carbone (COx). Ammoniaque (NH3). Du cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique) peut être produit en cas de combustion dans une atmosphère pauvre en oxygène.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection:
En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

Autres informations:
Les poudres humides et les solutions peuvent occasionner des conditions extrêmement glissantes.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles :
Les poudres humides et les solutions peuvent occasionner des conditions extrêmement glissantes.

Équipement de protection :
Porter un équipement de protection individuelle adéquat (voir Section 8, Contrôle de l'exposition/Protection individuelle).

Procédures d'urgence :
Eloigner les personnes des flaques/fuites. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Comme pour tout produit chimique, ne pas déverser dans les eaux de surface.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petits déversements :
Ne pas rincer à l'eau. Nettoyer rapidement en balayant ou en aspirant. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Gros déversements :
Ne pas rincer à l'eau. Nettoyer rapidement en balayant ou en aspirant. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Résidus :
Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

SECTION 7: Manipulation et stockage; SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle; SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination;

7. Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Les poudres humides et les solutions peuvent occasionner des conditions extrêmement glissantes. Utiliser un équipement de protection personnelle

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans un endroit sec. Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.
Incompatible avec les bases fortes et les oxydants

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ces informations ne sont pas disponibles.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle:

Aucun à notre connaissance.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés :

Aspiration locale en cas de poussières, la ventilation naturelle est suffisante en l'absence de poussières.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :

a) Protection des yeux/du visage :
Lunettes de sécurité avec protections latérales. Utilisez un équipement de protection oculaire testé et approuvé selon les normes gouvernementales appropriées telles que NIOSH (USA) ou EN 166 (UE).

b) Protection de la peau :
i) Protection des mains : Gants en PVC ou autre matière plastique. Les gants de protection choisis doivent satisfaire aux spécifications de la directive EU 89/686/CEE et à la norme EN 374 qui en découle.
ii) Autres: Vêtements de travail protégeant les bras, les jambes et le corps. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique.

c) Protection respiratoire :
Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire Dans le cas où la concentration de la poudre, au poste de travail, dépasse 10 mg/m³ le masque anti-poussière est recommandé. Utilisez des respirateurs et des composants testés et approuvés selon les normes gouvernementales appropriées telles que NIOSH (US) ou CEN (UE).

d) Conseil supplémentaire :
À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

a) Apparence :	Solide granulaire, blanc.
b) Odeur :	Aucun(e).
c) Seuil olfactif :	Non applicable.
d) pH :	5 - 9 @ 5 g/L (Voir la fiche technique ou les spécifications du produit pour une valeur plus précise, si disponible)
e) Point de fusion/point de congélation :	> 150°C
f) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	Non applicable.
g) Point d'éclair :	Non applicable.
h) Taux d'évaporation :	Non applicable.
i) Inflammabilité (solide, gaz) :	Donnée non disponible.
j) Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité :	Ne devrait pas créer des atmosphères explosives.
k) Pression de vapeur :	Non applicable.
l) Densité de vapeur :	Non applicable.
m) Densité relative :	0.6 - 0.9 (Voir la fiche technique ou les spécifications du produit pour une valeur plus précise, si disponible)
n) Solubilité(s) :	Soluble dans l'eau.
o) Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) :	-2
p) Température d'auto-inflammabilité :	Ne s'auto inflamme pas (basé sur la structure chimique).
q) Température de décomposition :	> 150°C

r) Viscosité :	Voir la Fiche Technique
t) Propriétés explosives :	KSt = 0 (Non explosible selon ASTM E1226-19 et EN 14034).
u) Propriétés comburantes :	Ne devrait pas être comburant sur base de la structure chimique.

9.2. Autres informations

Aucun(e).

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun à notre connaissance.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les agents oxydants peuvent causer une réaction exothermique Au contact de bases fortes, de l'ammoniac est libéré.

10.4. Conditions à éviter

Aucun à notre connaissance.

10.5. Matières incompatibles

Incompatible avec les bases fortes et les oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut provoquer le dégagement de : oxydes d'azote (NOx), oxydes de carbone (COx). Ammoniaque (NH3). Du cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique) peut être produit en cas de combustion dans une atmosphère pauvre en oxygène.

11. Données toxicologiques

11.1. Renseignements sur les effets toxicologiques

Informations sur le produit tel que fourni :

Toxicité aiguë par voie orale:	DL50/orale/rat > 5000 mg/kg
Toxicité aiguë par voie cutanée :	DL50/cutanée/rat > 5000 mg/kg.
Toxicité aiguë par inhalation :	Le produit ne devrait pas être toxique par inhalation.
Corrosion cutanée/irritation cutanée :	Non irritant.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :	Non irritant.
Sensibilisation respiratoire/cutanée :	Non sensibilisant.
Mutagénicité:	Non mutagène.
Cancérogénicité:	Non cancérogène.
Toxicité pour la reproduction:	Non toxique pour la reproduction.
STOT - exposition unique :	Pas d'effet connu.
STOT - exposition répétée:	Pas d'effet connu.
Danger par aspiration :	Aucun danger ne résultera du produit s'il est utilisé tel que est fourni.

12. Données écologiques

12.1. Toxicité

Informations sur le produit tel que fourni :

Toxicité aiguë pour les poissons :	CL50/Danio rerio/96 heures > 100 mg/L (OCDE 203) LC50/Fathead minnow/96 heures > 100 mg/L (OCDE 203)
Toxicité aiguë pour les invertébrés :	CE50/Daphnia magna/48 heures > 100 mg/L (OCDE 202)
Toxicité aiguë pour les algues :	IC50/Scenedesmus subspicatus/72 heures > 100 mg/L (OCDE 201)
Toxicité chronique pour les poissons :	Donnée non disponible.
Toxicité chronique pour les invertébrés :	Donnée non disponible.
Toxicité pour les microorganismes :	Donnée non disponible.
Effets sur les organismes terrestres:	Pas d'effet connu.
Toxicité pour les sédiments:	Donnée non disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Informations sur le produit tel que fourni :

Dégradation:	Difficilement biodégradable.
Hydrolyse :	Ne s'hydrolyse pas.
Photolyse :	Aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Informations sur le produit tel que fourni :

Ne se bioaccumule pas.

Coefficient de partage (Log Pow) : -2

Facteur de bioconcentration (FBC) : ~0

12.4. Mobilité dans le sol

Informations sur le produit tel que fourni :

Aucun(e).

12.6. Autres effets néfastes

Aucun à notre connaissance.

13. Données sur l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés :

Éliminer conformément aux réglementations locales et nationales Peut être évacué en décharge ou incinéré, si les réglementations locales le permettent.

Emballages contaminés :

Rincer les conteneurs vides avec de l'eau et utiliser l'eau de rinçage pour préparer la solution de travail. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. Peut être évacué en décharge ou incinéré, si les réglementations locales le permettent.

Récupération :

En accord avec les réglementations locales et nationales.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre (TDG)

Non classé.

Transport maritime (IMDG)

Non classé.

Transport aérien (IATA)

Non classé.

15. Informations sur la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations sur le produit tel que fourni :

Inventaire DSL / NDSL des substances chimiques :

Canada (DSL): Tous les ingrédients de ce produit figurent sur l'inventaire ou sont exemptés de l'être.

16. Autres informations

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s) :

SECTION 12: Informations écologiques, SECTION 16: Autres informations.

Signification des abréviations et acronymes utilisés :

Acronymes
STOT = Toxicité spécifique pour certains organes cibles

Conseils pour la formation:

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Cette FDS a été préparée en accord avec les Directives suivantes :

Gazette du Canada, Partie II, Règlement sur les produits dangereux.

Version : 25.01.a

PRAC001

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou, utilisables pour tout procédé de fabrication.